

Procédure d'évaluation de l'organisme d'accueil

À la fin de votre stage, il vous est demandé d'évaluer votre organisme d'accueil.

Cette évaluation est obligatoire (selon l'article L124-4 du code de l'éducation) et le document peut être rempli directement [via l'application ESUP-Stage](#).

Il permet d'évaluer la qualité de l'accueil dont vous avez bénéficié au sein de l'organisme. Il est important car il nous permet d'enrichir notre fichier d'organismes d'accueil dans l'objectif de diffuser des offres de stage, mais aussi de recenser les organismes susceptibles d'offrir une expérience professionnelle intéressante en lien avec les formations.

Pour ce faire, il faut retourner sur votre convention dans ESUP-Stage, cliquer sur l'onglet en haut à droite « évaluation du stage » puis répondre aux questions de chaque catégorie (QCM - durée max : 5 minutes au total) et valider vos réponses.

Gestion de la convention

Récapitulatif Validation Signature électronique Avenants **Evaluation du stage**

Évaluation par l'étudiant

X Cette évaluation n'est pas encore renseignée.

Avant le départ en stage	▼
Pendant le stage	▼
Après le stage	▼

Valider

Contacts

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Pôle Stages et insertion professionnelle de la Faculté des Humanités :

Pour les étudiant·es des départements
**Arts, Histoire et Histoire de l'art et
Archéologie :**

Suzanne KLIMSZA
Bureau A3.336 (au 3ème étage)
suzanne.klimsza@univ-lille.fr / 03 62 26 95 00

Pour les étudiant·es des départements
**Langues et Cultures Antiques, Lettres
Modernes, Philosophie et Sciences du Langage :**

Lisa HAOUAT
Bureau A3.336 (au 3ème étage)
lisa.haouat@univ-lille.fr / 03 62 26 97 41

Horaires d'ouverture du bureau : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h

<https://humanites.univ-lille.fr/stages-insertion-professionnelle>

Code d'inscription au cours moodle « Stages et insertion professionnelle » : msru5j